

CONDITIONS GÉNÉRALES

POUR LES INDIVIDUELS (JUSQU'À 9 PERSONNES)
Y COMPRIS CROISIÈRE ÉVÈNEMENTIELLE



Toutes les croisières CGN, de 1 à 9 personnes sont soumises aux présentes conditions générales. Toute exception aux présentes conditions générales devra revêtir la forme écrite. Des clauses particulières supplémentaires peuvent être fixées par contrat en accord avec les deux parties. Les prestations et tarifs peuvent être modifiés par la CGN en tout temps.

1. RESERVATION DES CROISIÈRES À L'HORAIRE

1.1 OFFRE

L'offre publiée pour chaque croisière fait foi lors de la réservation.

1.2 RÉSERVATION AVEC RESTAURATION

Les individuels jusqu'à 9 personnes sont priés de réserver leur table via notre formulaire en ligne, par e-mail ou par téléphone. Une confirmation écrite sera envoyée au Client par la CGN dans les deux premiers cas. Des places assises seront réservées aux tables.

2. RESERVATION DES CROISIÈRES ÉVÈNEMENTIELLES

2.1 OFFRE

L'offre publiée pour chaque croisière fait foi lors de la réservation.

2.2 RÉSERVATION

Les individuels jusqu'à 9 personnes sont priés de réserver leur croisière événementielle via notre site Web, par téléphone ou à l'un de nos guichets CGN. Une confirmation écrite sera envoyée au Client par la CGN dans le premier cas. Si le client réserve des places avec restauration, une table sera réservée. Si le client réserve des places sans restauration, aucune place assise n'est réservée.

3. ACHAT D'UN BILLET ONLINE

3.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tous les billets online sont personnels et non transmissibles. Ils ne sont valables que sur présentation d'une pièce d'identité officielle en cours de validité émise au nom de la personne qui voyage (p.ex. passeport, carte d'identité, permis de conduire) et/ou d'un abonnement général ou demi-tarif au nom de cette même personne. Il est possible d'acheter des billets online pour des chiens (tarif enfant). Ces billets comportent le nom de la personne accompagnante. Celle-ci doit être en mesure de se légitimer. Le billet doit être impérativement imprimé sur une feuille A4

3.2 VALIDITÉ

Pour tous les billets online, la date de voyage est définie par le client au moment de l'achat via internet. Le client doit être en possession d'un billet online avant le début de son voyage (départ du bateau selon horaire). Des billets online au tarif normal sont émis en 1ère et 2ème classe pour une simple course ou un aller-retour. Les billets online sont valables un jour.

3.3 OBLIGATION DE JUSTIFIER SON IDENTITÉ

Le billet online est nominatif et intransmissible. Il n'est valable qu'en relation avec une pièce d'identité officielle en cours de validité (passeport, carte d'identité ou permis de conduire) ou d'un abonnement général ou demi-tarif établi au nom de la personne qui voyage. Ces pièces doivent être présentées au personnel de contrôle.

4. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

4.1 RÈGLEMENT DES BILLETS

4.1.1 CROISIÈRE À L'HORAIRE

Aucune demande d'acompte n'est demandée.

4.1.2 CROISIÈRE ÉVÈNEMENTIELLE

Le paiement du 100% du montant est demandé avant la croisière. La réservation des places est effective une fois la totalité du montant payé. Si le client ne possède pas de carte de crédit, il achète à l'avance son billet à un guichet CGN. Si le client ne peut pas se déplacer au guichet, il effectue un versement par avance sur le CCP de la CGN.

4.1.3 ACHAT ONLINE

Le paiement du 100% du montant est demandé lors de l'achat.

4.2 MOYEN DE PAIEMENT

La CGN et ses restaurateurs acceptent les modes de paiement suivants :

- En espèces (CHF & Euro)
- Par carte de crédit/débit
- Par carte cadeau CGN
- Chèques Reka (sauf le Beau Rivage Palace de Lausanne)

5. CONDITIONS D'ANNULATION

5.1 PAR LE CLIENT

5.1.1 CROISIÈRE À L'HORAIRE

Remboursements selon conditions du T600.9 du service direct suisse disponible sous www.ch-direct.org/fr/Themes/TarifsPrescriptions

5.1.2 ACHAT ONLINE

Les billets online ne sont ni échangés, ni remboursés.

5.2 PAR LA CGN

a) Annulation partielle à bord des bateaux

La CGN s'engage à assurer une croisière selon les conditions prévues lors de la réservation. Toutefois, la CGN ne pourra être tenue responsable en cas de modification d'itinéraire ou d'horaire, survenant au cours d'une croisière, pour une raison indépendante de sa volonté.

b) Annulation totale à bord des bateaux

La CGN peut renoncer à la croisière, lorsqu'elle se trouve empêchée de l'effectuer sans sa faute, par exemple en raison de conditions météorologiques défavorables à la navigation, à cause d'une panne de bateau ou de tout événement pouvant avoir le caractère de force majeure.

Dans ce cas :

- Pour les croisières à l'horaire y compris billets online.

La CGN remboursera l'intégralité des acomptes versés par le Client sans que celui-ci puisse se prévaloir d'aucune autre indemnité. La CGN attire expressément l'attention sur le fait que la navigation sur le lac est soumise à des impondérables et à des restrictions administratives susceptibles de s'appliquer au dernier moment et dont la CGN ne saurait être tenue pour responsable.

- Pour les croisières événementielles y compris billets online

La CGN remboursera la partie transport des billets.

Pour les croisières avec restauration et dans le cas où l'événement a lieu à quai, seule la partie transport sera remboursée. En aucun cas, le client pourra demander une indemnité. La CGN attire expressément l'attention sur le fait que la navigation sur le lac est soumise à des impondérables et à des restrictions administratives susceptibles de s'appliquer au dernier moment et dont la CGN ne saurait être tenue pour responsable.

Dans le cas b) ci-dessus, les billets online pour les croisières à l'horaire et pour les croisières événementielles seront remboursés uniquement sur demande au service commercial info@cgn.ch.

6. CONTRÔLE ET SÉCURITÉ À BORD

Tous les passagers à bord sont soumis à l'autorité du Capitaine. Le Capitaine est en droit de refuser l'accès à bord ou débarquer toute personne qui :

- est sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue ;
- se conduit de manière indécente ;
- n'observe pas les règles applicables à bord ou ne respecte pas les ordres du Capitaine.

En cas de nécessité, le Capitaine peut demander l'intervention de la police. Il peut interrompre la croisière pour remettre une personne à la police. L'équipage ne reçoit d'ordres que du Capitaine. Le billet doit être présenté à bord du bateau lors du contrôle des titres de transport.

7. RESPONSABILITÉ ET LITIGES

Le Client se porte garant du respect des conditions ci-dessus et des règlements de navigation pour l'ensemble des personnes physiques qui monteront à sa demande à bord des bateaux de la CGN. A ce titre, il répondra solidairement de tout dommage qui pourra être causé à la CGN.

8. ASSURANCES

La CGN conclut à charge les assurances usuelles concernant le bateau contre l'incendie et les dégâts d'eau.

9. FOR JURIDIQUE

Tout différend relatif au présent contrat, notamment quant à son existence, à sa validité et à son interprétation, sera soumis exclusivement aux tribunaux compétents au for de Lausanne, Vaud, Suisse. Le droit suisse sera seul applicable.